

Présidence

Jeudi 1^{er} mai 2025

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Dispositifs d'aide à la continuité pays : Informations à destination de la population des îles



 gouv.nc

 GOUVERNEMENT DE LA
NOUVELLE-CALÉDONIE

Le gouvernement informe les habitants des îles (Iles Loyauté, Ile des Pins et Bélép) de l'évolution du dispositif d'aide à la continuité pays, qui concerne l'accès aux transports aériens et maritimes subventionnés.

Contexte

En fin d'année 2024, un projet de réforme visant à unifier et à renforcer les critères d'attribution des aides à la continuité pays pour l'aérien et le maritime a été proposé pour :

- simplifier et harmoniser les deux dispositifs existants ;
- renforcer les critères d'attribution de la carte transport ;
- réduire le coût global de l'aide publique, notamment en limitant le nombre de coupons pris en charge chaque année.

Dans l'attente de l'adoption de la nouvelle réglementation, l'ouverture de la campagne d'attribution des Cartes Transport 2025 a été reportée.

**** Retrouvez toute l'actualité du gouvernement sur gouv.nc ****

Période transitoire et mesures exceptionnelles

Pour assurer la continuité du service tout en maîtrisant les dépenses publiques, une période transitoire avait été instaurée du 1^{er} janvier au 30 avril 2025.

Cette période transitoire est prolongée jusqu'au 31 août 2025 et prend en compte les mesures suivantes :

- La carte continuité pays 2024 reste valable jusqu'au 31 août 2025.
- **Les droits attribués pour des voyages réservés et effectués entre le 1^{er} janvier 2025 et le 31 août 2025 sont de 4 coupons par avion et 16 par bateau.**
- Nouvelle campagne d'attribution : **la campagne pour la carte continuité pays 2025 s'ouvrira sur la base des critères définis par la nouvelle délibération dès qu'elle sera adoptée.** La date de la campagne vous sera communiquée ultérieurement.

La population est invitée à consulter régulièrement le site internet du gouvernement pour suivre l'évolution du dispositif et connaître les démarches à effectuer. Le centre d'appels de l'ADANC est disponible pour répondre aux questions des usagers et pour accompagner les habitants des îles dans cette période de transition.

Le gouvernement reste pleinement mobilisé pour finaliser dans les meilleurs délais la réforme du dispositif d'aide à la continuité pays. L'objectif est de garantir un accès équitable aux transports pour les habitants des îles, tout en assurant la soutenabilité financière du système. Il remercie également les usagers pour leur compréhension et leur civisme durant cette période transitoire.

Contactés utiles

- ADANC : 24 44 19
- Site internet du gouvernement : <https://gouv.nc/aide-la-continuite-pays-informations-destination-de-la-population-des-iles>

* *
*